Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec

Communiqué de presse

BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX : EN ÉQUILIBRE VERS L'AVENIR!

Baie-Comeau, le 13 juin 2023 – À l'occasion de ce 20e bilan annuel et du 20e anniversaire de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse, qui sont aussi directeurs provinciaux en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leur intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (DPJ/DP) vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis. Mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

Histoires d'adolescents contrevenants
Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présentent cinq histoires d'adolescent, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel et K.

Pour lire ces histoires ainsi que plusieurs témoignages des acteurs sociaux et judiciaires, cliquez ici.

Cette année, **8 554** adolescents ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec, ce qui constitue une hausse de **14,5 %** par rapport à l'an dernier.

À l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, les DPJ ont enregistré une faible hausse de signalements traités de **2,5 %** et une baisse de signalements retenus de **2 %.** Les signalements retenus concernent surtout la négligence et l'abus physique. Le nombre d'enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse a augmenté de moins de **1 %.**

Statistiques régionales 2022-2023

- **4 407** signalements traités, ce qui représente **12** enfants par jour, soit une diminution de **1,7 %** par rapport à l'an dernier.
- **1 103** signalements ont été retenus pour évaluation, ce qui représente **25 %** des signalements traités.
- Les quatre problématiques principales touchant le développement et la sécurité des enfants commandant un suivi à la protection de la jeunesse sont :
  1. Négligence : 32,6 %
  2. Risque sérieux de négligence (toxicomanie, santé mentale, instabilité) : 29,5 %
  3. Mauvais traitements psychologiques : 12,4 %
  4. Troubles de comportement : 7,9 %

…/2

835, boulevard Jolliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 589-8574
www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

- **54,7 %** des signalements retenus ont conclu, après évaluation, à une décision de sécurité ou de développement compromis.
- **61,4 %** des enfants dont la situation est prise en charge par la DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- **181** adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'an dernier.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Adjoint à la PDG – relations médias, communications et affaires corporatives (intérim)
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268